

**COMPTE -RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 MARS 2024**

La séance est ouverte à 17h.

Le quorum pour 15 élus en exercice est de 8 élus.

Sont présents à l'ouverture de la séance présidée par Mme le Vice-Président, Marie CORNEILLE :

Présents :

Membres du Conseil d'Administration (10) : Martine BATAIL, Marie CORNEILLE, Eric DEHLING, Nadia EL HAJJAJI, François GILLET, Christiane KOBEL, Henri METZGER, Ada NUSSWITZ, Alfred OBERLIN, Khadija OUROUH

Procurations :

- Michèle LUTZ a donné procuration à Henri METZGER
- Alain COUCHOT a donné procuration à Alfred OBERLIN
- Cécile SORNIN a donné procuration à Marie CORNEILLE
- Huguette TURF-DARIUS a donné procuration à Ada NUSSWITZ

Excusé non représenté : /

Absent non représenté : Antoine EHRET

Aubierge APPOLINAIRE, Directrice du CCAS, fait fonction de secrétaire de séance.

Assiste également à la séance Delphine STRAUB, responsable de l'Administration du CCAS.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° Ordre	Délibération	Objet
1		Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2023
2	N°2024-63	Adhésion à l'association Cultures du Cœur
3	N°2024-64	Convention ARS : « Mulhouse Sport Santé, et si en plus on mangeait mieux ? »
4	N°2024-66	Accompagnement des bénéficiaires du rSa : avenant à la convention cadre de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et le CCAS de Mulhouse pour la période 2023-2025
5	N°2024-65	Rapport fait au CA des décisions prises par délégation

Marie CORNEILLE remercie les membres présents à l'occasion de la douzième séance du conseil d'administration du CCAS et souhaite officiellement la bienvenue à Aubierge APPOLINAIRE, Directrice du CCAS depuis le 1^{er} janvier 2024.

Sont excusés Michèle LUTZ qui donne procuration à Henri METZGER, Alain COUCHOT qui donne procuration à Alfred OBERLIN, Cécile SORNIN qui donne procuration à Marie CORNEILLE et Huguette TURF-DARIUS qui donne procuration à Ada NUSSWITZ.

Le quorum étant atteint, Mme le Vice-Président déclare la séance ouverte.

Un point est abordé en préambule : le changement de mot de passe imposé par la collectivité tous les trois mois génère pour certains administrateurs des problématiques, notamment dans la préparation des séances du conseil d'administration. Afin de simplifier les choses, et après discussion, il est décidé de coupler l'envoi officiel de la convocation (accompagnée des projets de délibération) sur IXBUS, par l'envoi d'un mail adressé sur les adresses mails des administrateurs avec le dossier complet en pdf. Ce mail servira également à demander la confirmation de la participation des administrateurs et facilitera la transmission de procuration le cas échéant.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2023 :

Le compte-rendu du conseil d'administration du 15 décembre 2023 n'a fait l'objet d'aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Adhésion à l'association Cultures du Cœur

La Culture constitue une force de transmission des valeurs de notre société et d'éducation à la citoyenneté. Elle accroît les moyens qu'un individu a de s'épanouir humainement et de s'accomplir professionnellement. Elle améliore ses chances de trouver sa place et de se forger une identité au sein de son environnement.

Dans leur travail d'accompagnement social des personnes qui font appel à eux, les agents du CCAS connaissent le rôle que peut jouer la pratique culturelle dans l'inclusion sociale.

Faire accéder une personne en difficulté sociale ou budgétaire à la culture suppose un parcours d'apprivoisement, un accompagnement spécifique, un travail de médiation.

L'association Cultures du Cœur s'est donnée pour missions de :

- favoriser l'accès des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale aux structures culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir la médiation culturelle et sportive comme levier d'épanouissement personnel et d'inclusion sociale et professionnelle,
- faciliter la mise en réseau des acteurs culturels et sociaux en articulation avec les partenaires institutionnels.

En 2023, une première adhésion à l'association Cultures du Cœur a permis le montage d'actions avec les ménages accueillis par 2 des 3 services du CCAS : l'Unité rSa du Service Solidarité, Secours et Insertion et le Service Famille, Parentalité et Prévention. Aussi, par cette délibération, afin de poursuivre avec cette association les travaux d'ores et déjà engagés, il est proposé de reconduire cette adhésion.

L'association créée en 2008 dispose d'une antenne Mulhousienne avec des bénévoles très investis dans les quartiers afin de créer du lien social. Cette adhésion, d'un coût de 100 € annuel permet de compléter l'offre proposée aux ménages accueillis par le CCAS.

Alfred OBERLIN précise que cette association a été invitée au Concert du printemps (concert des ainés) et qu'elle a permis à une quarantaine de personnes de s'y rendre.

Aubierge APPOLINAIRE évoque également une intervention très intéressante en salle d'attente du service Solidarité, Secours et Insertion rue d'Alsace avec le centre chorégraphique national ballet du Rhin.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Convention ARS : Mulhouse Sport Santé et si en plus on mangeait mieux ?

Cette délibération porte sur un sujet prévu au Contrat Local de Santé 3 qui s'inscrit pleinement dans l'axe stratégique 2023-2027 du CCAS, « Améliorer la santé globale de tous les Mulhousiens ».

Depuis octobre 2018, la Ville de Mulhouse déploie le dispositif « Prescri'mouv Grand Est », dispositif de sport santé sur prescription à destination des publics souffrant de pathologies chroniques avec comme particularité mulhousienne d'accueillir également les publics en surcharge pondéral, avec des problèmes psychiques. Chaque année, ce sont 200 personnes qui bénéficient de ce programme mis en œuvre par des enseignants en activités physiques adaptées (EAPA) intervenants au sein de la Maison Sport Santé de Mulhouse.

Dès le démarrage du projet, il a aussi été fait le choix de cibler des publics sédentaires éloignés de la santé avec ou sans pathologies : 70 personnes sont ainsi mobilisées grâce à ce dispositif mulhousien spécifique.

A ce jour, un double constat est établi : la quasi-omniprésence de comportements alimentaires défavorables à la santé, et, la difficulté d'accès à un suivi diététique par un professionnel de santé.

Afin de répondre à ces constats et de permettre un changement plus global de comportement par les bénéficiaires, le CCAS de Mulhouse souhaite proposer, concomitamment à la reprise d'activité physique, un suivi diététique individuel ainsi que des séances collectives de sensibilisation à l'importance de l'adoption d'une alimentation équilibrée. Les bénéficiaires auront accès à ces consultations diététiques suite à l'orientation après la réalisation du bilan médico-sportif initial d'inclusion dans Prescri'mouv.

Cette action est entièrement financée par l'ARS dans le cadre des actions encouragées par le Conseil National de la Refondation (CNR) volet santé. Ce financement est prévu à ce jour pour une seule année. L'un des enjeux sera de démontrer l'impact social et de santé de cette action et de négocier auprès de l'ARS Grand Est la poursuite de son financement dans le droit commun.

La délibération soumise aujourd'hui concerne la perception de cette subvention ARS au profit du CCAS d'un montant total de 16 900 euros pour l'année 2024.

Concernant la question sur le public ciblé il est précisé que cette action concernera tout le monde, y compris les enfants, puisque la prise en charge du surpoids chez les enfants est à prendre en considération rapidement.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Accompagnement des bénéficiaires du rSa : avenant à la convention cadre de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et le CCAS de Mulhouse pour la période 2023-2025

Cette délibération porte sur la candidature du CCAS à des financements CeA destiné à accompagner des bénéficiaires du rSa vivant sur Mulhouse et constitue un avenant à la convention initiale 2023/2025.

Le territoire de Mulhouse accueille une population précaire, moins active et plus exposée au chômage que dans le reste de l'agglomération et du département. Ainsi, Mulhouse compte 6289 bénéficiaires du rSa sur le total des 16 674 bénéficiaires du rSa du Haut-Rhin (soit 39%)

Cette population, fortement touchée par la crise économique, sanitaire et sociale impactante depuis 2020, a particulièrement besoin d'accompagnement et de soutien pour aller vers un mieux vivre, de la formation et de l'emploi durable.

Aussi, depuis 1988, la Ville de Mulhouse, et à présent le CCAS, assurent chaque année l'accompagnement de près de 1000 bénéficiaires du rSa.

L'équipe actuelle est composée de 14 professionnels :

- 7 travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement social global
- 1 assistante de service social en charge de l'accompagnement « Engagement citoyen »
- 3 conseillers d'insertion professionnelle en charge de l'accompagnement socioprofessionnel
- depuis septembre 2023, 1 apprentie assistante de service social
- 1 agent d'accueil social
- 1 Responsable d'Unité

Les accompagnements proposés s'appuient sur les potentiels et les compétences des personnes pour élaborer et mettre en œuvre avec elles un projet de vie adapté à leurs besoins ; avec un prisme large qui va de l'accès aux droits, au soutien à la parentalité, à l'accès à une meilleure santé, à l'accès et au maintien dans le logement, dans le meilleur des cas à l'accès et au maintien à l'emploi, et, pour chacun à la lutte contre l'isolement social.

Les professionnels accompagnent les bénéficiaires sur le plan individuel (entretiens d'accompagnement individualisé) et sur le plan collectif (mise en place d'actions collectives multi-partenariales).

Les actions collectives visent ces mêmes objectifs et utilisent l'intervention auprès de groupes pour maximiser, notamment, les effets sur l'estime de soi et la mise en réseau.

L'an passé, l'action « Walk au Waldeck », sous couvert de l'usage de la marche pour une meilleure santé, a aussi permis à des personnes de se rendre dans les Vosges ; pour certains, bien que le groupe ait une moyenne d'âge de 40 ans, une première dans leur vie.

La délibération qui vous est soumise vise à permettre la poursuite du financement par la CeA au titre de l'année 2024 à hauteur de :

- 250 991€ au titre de l'accompagnement social
- 51 000€ au titre de l'engagement citoyen
- 66 586€ au titre de l'accompagnement socioprofessionnel

Il s'agit d'une continuité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Rapport au conseil sur les décisions prises par délégation :

Comme à chaque séance, il appartient au Président ou au vice-Président d'informer les membres du conseil d'administration des décisions prises depuis la dernière séance.

Marchés publics et autres contrats de prestations :

Dans le cadre de la mise à l'abri apporté aux ménages sans solution d'hébergement ou de logement à la suite de sinistres :

- renouvellement de la convention d'hébergement d'urgence pour une durée d'1 an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 avec le prestataire ResidHôtel Mulhouse Centre, rue de la Sinne.

Aide Sociale Facultative :

- 289 décisions individuelles du 1er au 31 décembre 2023 (détail en PJ et décisions individuelles consultables en séance, conformément au règlement intérieur du CCAS)
- 562 décisions individuelles du 1er janvier au 29 février 2024 (détail en PJ et décisions individuelles consultables en séance, conformément au règlement intérieur du CCAS).

Domiciliations :**Du 1^{er} au 31 décembre 2023 (détail en PJ)**

- 78 domiciliations accordées (dont 43 premières demandes)
- 0 refus
- 10 radiations

Du 1^{er} janvier au 29 février 2024 (détail en PJ)

- 196 domiciliations accordées (dont 138 premières demandes)
- 0 refus
- 103 radiations

Pour information, le nombre des domiciliations augmente partout en France. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion relative au Schéma départemental de la domiciliation pilotée par la DDETSPP 68, service inclusion sociale, en date du 28 mars 2024 (*pour rappel*, existence de 5 opérateurs pour la domiciliation sur Mulhouse : CCAS (mission obligatoire. Domiciliation au titre de l'aide médicale Etat, des ménages sans droits ni titre de séjour) + 4 opérateurs agréés par l'Etat : ALSA (pour leur public), CeA (bénéficiaires rSa), Appona (gens du voyage) et SURSO (sans abris de droit commun et/ou en hébergement précaire)

Je vous remercie.

Fin de la séance à 18h45

Le Président



Michèle LUTZ